



Jardin en copropriété ou indivision: droits et devoirs

Par **ROUV JEROME**, le **15/09/2017** à **16:09**

Bonjour,

Je devais acheter une maison avec un jardin. Lors de mes visites, l'agence m'explique qu'actuellement, la maison est un lot propre, et que le jardin appartient à un autre lot. Celui-ci sera divisé afin de m'en laisser la moitié (une moitié en pleine propriété pour chaque lot). Or aujourd'hui, l'agent m'appelle pour me dire que la propriétaire du jardin ne veut plus le diviser mais veut que celui-ci reste en indivision ou copropriété (de chaque lot avec maison). Je m'interroge donc sur les droits et devoirs d'une copropriété à deux personnes? Comment résoudre les conflits - si conflits il y a; prendre des décisions; à deux? Merci pour votre aide. Jérôme.

Par **santaklaus**, le **16/09/2017** à **08:29**

Bonjour,

laissez tomber et achetez ailleurs. Nul ne peut rester en indivision mais étant 2 sur ce lot vous ne serez jamais d'accord entre vous.

SK